

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 669 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 669

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 mai 1967

Numéro JO

n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro

1 juin 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 2e classe Diama Elmi Bogoré. Mile 2834 de la 3° compagnie de Milice à Ali Sabieh, reconnu inapte à servir dans la Milice, est licencié pour raison de santé à compter du 18 avril 1967. Totalisant quatre ans et vingt-trois jour de services effectifs la Milice de la Côte Française des Somalis et sa maladie étant pas imputable au service, l'intéressé percevra une indemnité égale à deux mois de solde nette, à savoir : onze mille huit cent douze francs Djibouti (11.812 FD). Les droits à solde, indemnités et vivres de l'intéressé seront 'idés par les. soins de l'agent spécial du Cercle d'Ali Sabieh.